



Le comité d'urgence de l'organisation a donné un ultimatum de 72 heures à son président, Samuel Eto'o, pour présenter un nouveau staff de management pour les Lions Indomptables, en opposition au staff rendu public par le gouvernement. Cependant, les 72 heures se sont écoulées sans que le nouveau staff soit dévoilé.

Une lecture attentive des textes de la FECAFOOT révèle que Samuel Eto'o a déjà violé les statuts de l'organisation. Selon l'article 49 alinéa 3 des statuts, les décisions prises par le Comité d'Urgence doivent être immédiatement notifiées au Comité Exécutif. Or, jusqu'à présent, les membres du Comité Exécutif n'ont pas été officiellement informés des décisions prises par le comité d'urgence, découvrant ces informations via les réseaux sociaux.

De plus, l'article stipule que toute décision du Comité d'Urgence doit être confirmée par le Comité Exécutif lors de sa prochaine session. Sauf que , la prochaine session du comité exécutif n'a pas encore eu lieu, ce qui signifie que toute nomination effectuée par Samuel Eto'o sans l'aval du Comité Exécutif serait illégale.

Cette situation met Samuel Eto'o dans une position délicate, car en cas de nomination unilatérale, il risque de violer les statuts de la FECAFOOT sur deux points majeurs: le non-

respect de l'obligation d'informer le Comité Exécutif des décisions prises et l'absence de validation des décisions par ledit Comité.

Dans ce contexte tendu, Joseph Antoine Bell, ancien gardien international et figure emblématique du football camerounais, exprime son scepticisme quant à la possibilité d'une nomination d'un entraîneur par Samuel Eto'o. « Je ne vois pas quel entraîneur, qu'il soit camerounais ou étranger, pourrait accepter une telle offre et se mettre dans une position très inconfortable qui pourrait nuire à sa réputation. Samuel Eto'o dit qu'il est occupé par les obsèques de son père, ce qui est louable. Quand pourrait-il trouver le temps de chercher un sélectionneur ? Et surtout dans quel but ? Un entraîneur a été nommé, il faut en finir avec cette affaire », déclare Joseph Antoine Bell.